

Juillet -
Décembre

20
21

n°27

CROS

DE

GÉORAND

Bulletin
Municipal



Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,
Chers Crouseillous.**

La fin de l'année 2021 approche, et l'épidémie de Covid 19 est en pleine 5^{ème} vague. Certains médecins nous parlent déjà de la 6^{ème} pour le début 2022 avec un nouveau variant. Nous apprenons à vivre avec mais cette situation est difficile pour nous tous. Notre commune a été touchée comme toutes les communes par des cas de Covid, et je souhaite un plein rétablissement à ceux qui ont pu être malades. Bien entendu il est de notre responsabilité à tous de respecter les gestes barrières, et d'améliorer la situation vaccinale du pays, permettant ainsi de diminuer la tension dans les hôpitaux, et ainsi aider l'ensemble des soignants de France qui œuvre sans compter depuis Mars 2020. Je veux ici leur faire part de tout mon soutien.

Cette situation nous a conduit à annuler la Fête du 15 Août, du fait de la mise en place du Pass Sanitaire en plein dans l'été. Peu de gens (organisateur, population, artistes...) avaient leur schéma vaccinal complet à cette date. Le repas du CCAS devait se tenir en novembre mais cette 5^{ème} vague (avec plusieurs cas sur la commune et des cas contacts) nous a obligé à l'annuler aussi. **Je vous informe aussi que la cérémonie des vœux n'aura pas lieu en 2022 dans son schéma habituel, car à ce jour les**

moments de convivialité en intérieur sont interdits pour les communes (circulaire du Préfet de l'Ardèche du 13 Décembre 2021). Au moment de lire ce bulletin le marché de Noël n'aura pu être maintenu, suite à plusieurs cas contact. Nous avons je pense pris des décisions parfois à contre-cœur, mais toujours dans le sens de la responsabilité.

Les personnes de plus de 65 ans habitant sur la commune recevront avec ce bulletin leur colis de Noël, ceux qui ne résident pas sur la commune peuvent le retirer en Mairie. Celui-ci comme l'an dernier est préparé par le CCAS à partir de produits locaux. J'espère qu'il vous satisfera pleinement.

L'hiver s'installe aussi depuis début décembre, et les premières neiges ont fait leur apparition. Je souhaite faire un point de la situation car j'ai pu entendre des choses mal comprises, parfois infondées ou fausses sur le déneigement.

Comme je l'avais indiqué la commune a investi dans un tracteur muni d'une étrave et d'une fraiseuse, afin d'utiliser un seul engin en lieu et place d'un chasse neige et de deux fraiseuses en location à l'entreprise LEVEQUE (conduits par nos employés communaux). Notre volonté était de

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

de 8h à 12h

Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi

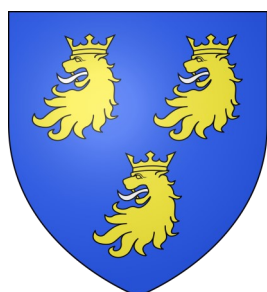
de 14h à 17h

Lundi & Jeudi

INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr
www.crosdegeorand.fr



continuer à louer un engin à cette entreprise pour que chacun des employés disposent d'un chasse neige. Celle-ci n'a pas souhaité donner suite à cette proposition. Nous avons donc dû trouver une autre solution pour la location de ce second engin. Celle-ci est en place et fonctionne.

Nous avons conventionné avec la commune de Saint Cirgues en Montagne pour le déneigement du Quartier de Champlattier, afin de diminuer le temps de transfert depuis La Palisse par la route départementale, d'autant que par le passé chacune des communes intervenait parfois en décalage pour le déneigement.

Concernant le secteur du plateau du Cros, il n'y a pas de changement, l'Entreprise CHABANIS assure le même service que les années précédentes. Parfois afin de renforcer ce secteur aux conditions difficiles nos employés seront en mesure d'intervenir, au vu du gain de temps de déplacement avec le nouveau véhicule.

Je sais combien le déneigement est important pour nous tous (école, agriculture, santé, courses, et autres), et l'achat d'un véhicule permettra un meilleur service dans des coûts maîtrisés. Je vous ferai un point financier sur le déneigement dans le prochain bulletin municipal.

Concernant les travaux, ceux-ci avancent bien. Même si avec l'arrivée de la neige l'activité a diminué, ce que nous avons

prévu dans les plannings de travaux, les objectifs devraient être tenus, à savoir fin des travaux de commerce en Juin 2022, et fin des travaux aménagement La Palisse au printemps 2022. J'espère que nous pourrons inaugurer ces réalisations l'été prochain.

Concernant le commerce, la consultation pour le choix de l'exploitant est en cours jusqu'à fin Février 2022. Nous devrions connaître l'exploitant en Avril 2022, pour un début d'activité en Juin 2022. N'hésitez pas à passer l'information autour de vous, afin de pouvoir sélectionner le meilleur candidat.

En 2022, la commune ayant repris la compétence des travaux d'eau et d'assainissement dans le cadre de la dissolution du SIVOM, nous devrions traiter la dernière tranche des travaux du réseau d'eau à La Palisse (si le niveau d'aides et de subventions est suffisant).

Les périodes de Noël s'ouvrent et je vous souhaite de passer d'agréables moments familiaux. J'ai une pensée pour nos malades, et nos résidents en maison de retraite. Que chacun d'entre vous trouve dans ces fêtes de fin d'année un peu de gaîté et de joie dans cette période compliquée.

Avec un peu d'avance, je vous présente au nom du Conseil municipal nos meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur pour 2022.

Sébastien PRADIER



ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, Cathy USALA, Jean-Marie TAULEIGNE, Christine CHAUCHE

PHOTO DE COUVERTURE

Marie-Hélène MOULIN
« Le village sous la neige »

CONCEPTION

Béregère GINOUX
berengereginoux@hotmail.fr

MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

IMPRESSION

Impression FOMBON
www.imprimerie-fombon.com

TIRAGE

Décembre 2021
300 exemplaires



Sommaire

- P.2 / ÉDITO**
Le mot du Maire.
- P.5 / VIE COMMUNALE**
Travaux communaux.
Débroussaillage obligatoire en Ardèche ...
- P.8 / ACTUALITÉS MUNICIPALES**
Comptes-rendus des conseils municipaux
- P.14 / ARRÊT SUR IMAGE**
L'actualité de la commune.
Un nouveau commerce au village ...
- P.18 / ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**
La Bouquinerie Crouseilloune.
Atelier créativité.
Calendrier des associations.
- P.19 / PORTRAIT**
Michel VOLLE, Conseiller municipal.
- P.20 / HISTOIRE**
Tourne, tourne, petit moulin ...
- P.26 / SAVOIRS**
Le jeu du Moulin.
- P.27 / SAVEURS**
La recette du Trianon
d'Eva CAVRO
- P.28 / CONCOURS PHOTOS**
Lauréats 2021 et concours 2022

Modalités pour demande exonération logement vacant

Les logements vacants et vides de meubles peuvent faire l'objet d'une exonération de redevance ordures ménagères, conformément aux instructions fiscales.

Les propriétaires de logements vacants et vides de meubles au 1er janvier de l'année de mise en recouvrement de la créance, doivent le faire constater par M. le Maire ou l'Adjoint habilité.

Désormais, les administrés concernés devront contacter la Mairie mi-décembre, afin qu'il leur soit fixé un rendez-vous pour visite du logement concerné.

A défaut, aucune attestation ne pourra être établie en cours d'année, d'où une impossibilité de demander l'exonération.

Un logement inoccupé pendant plusieurs années devra faire l'objet d'un constat chaque année.

Le Maire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

JOUFFRE Nino, Victor
Le 12 novembre 2021

MARIAGE

**KAMBER Boris
& LAFORET Delphine,**
le 05 juin 2021

DÉCÈS

LAVASTRE Auguste Sylvain,
âgé de 92 ans
le 31 août 2021

INHUMATION

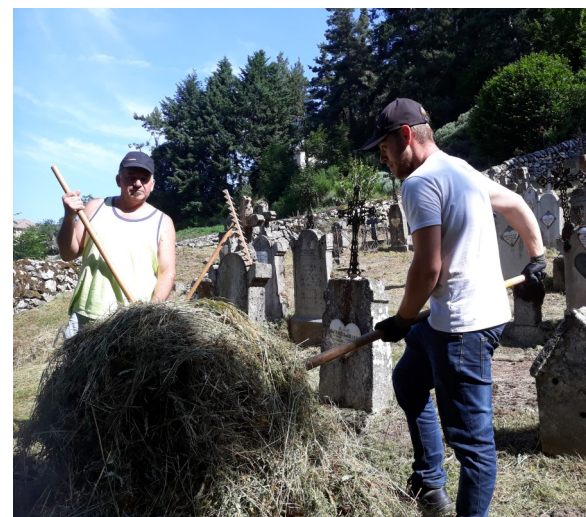
BREYSSE René,
âgé de 93 ans,
décédé à Coucouron
le 31 décembre 2020

**VOLLE Véronique
épouse TEYSSIER ,**
âgée de 58 ans,
décédée à Lyon
le 27 août 2021

**VARAUD Marie Louise
épouse TEYSSIER ,**
âgée de 88 ans,
décédée à Vienne
le 25 janvier 2021

TEYSSIER Elie,
âgé de 90 ans,
décédé à Vienne
le 30 octobre 2021

Entretenir le vieux cimetière, un devoir de mémoire ...



▶ Permettre l'accès aux sépultures.

VIE COMMUNALE



Le lavoir ayant pris la « mousse » un nettoyage complet s'imposait !

Taille d'automne et ramassage des feuilles.

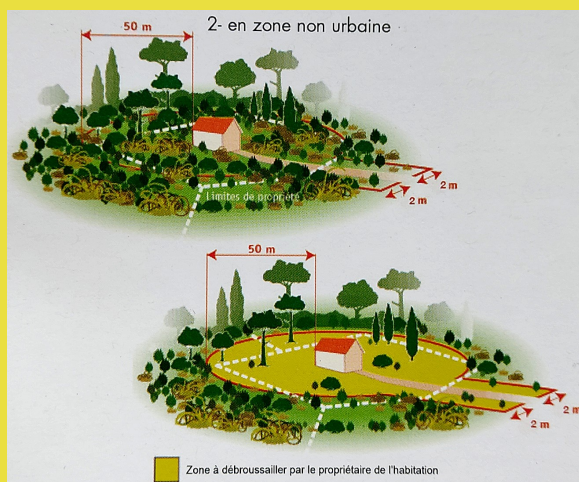


Louis TEYSSIER a effectué un stage de 5 semaines auprès de notre équipe technique.



Installation des sapins et nouvelles décorations de Noël.

Débroussaillage obligatoire en Ardèche



COMMENT DEBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage doit être effectif tout au long de l'année. Les travaux importants d'élagage doivent préférentiellement être réalisés pendant l'hiver ou au début du printemps. On comprendra que tout doit être terminé avant le début de l'été.

Couper les végétaux morts ou secs, les végétaux facilement inflammables (genêts) lorsqu'ils sont en masse compactes ou buissonnants afin d'assurer une discontinuité du couvert végétal ; couper aussi toutes les branches situées à moins de 5 m des habitations et les arbustes susceptibles de propager le feu vers la cime des grands arbres.

Elaguer les branches basses de tous les arbres jusqu'à 2 m de haut, et sur les chemins d'accès à votre habitation, élaguer les branches jusqu'à 4 m de haut pour permettre le passage des engins de lutte contre l'incendie.

Éliminer tous les végétaux et branchages que vous avez coupés, de préférence par broyage, compostage ou évacuation vers la déchetterie.

Pour en savoir plus, lire le « Guide du débroussaillage obligatoire en Ardèche » réalisé par la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche sous l'égide du Préfet de l'Ardèche, est disponible en prêt à la Mairie ou à la bibliothèque municipale (ouverture le samedi matin de 10h30 à 11h30), mais vous pouvez aussi la télécharger sur le site : http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/guide_emploi_du_feu_2021.pdf

Le 28 septembre dernier, Messieurs GIFFON et DURAND du SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) attachés au service de prévention des incendies sont venus en Mairie pour rappeler les obligations de chaque habitant vis à vis du débroussaillage.

LES RISQUES D'INCENDIE

Le Département de l'Ardèche est particulièrement exposé aux risques d'incendie. Cette menace constitue une mise en danger des personnes et des biens. C'est sur la zone de contact entre la forêt et l'habitat que se joue l'essentiel de la prévention des feux de forêt. Le Code de l'environnement et le Code forestier organise les mesures de protection des espaces naturels et la conservation des forêts. Parmi les règles édictées, l'obligation légale de débroussaillage tient une place centrale. Ce débroussaillage permet de réduire l'intensité, la vitesse et de limiter la propagation du feu en diminuant la masse combustible autour des habitations et des installations.

POURQUOI DEBROUSSAILLER ?

Les incendies en forêt et dans les landes constituent un grave danger pour notre patrimoine naturel, mais aussi pour les personnes et les biens. Le débroussaillage obligatoire vise à réduire le volume de végétation avec un double objectif :

- réduire l'impact des incendies se propageant de la forêt vers les habitations,
- protéger la forêt des incendies pouvant éclore aux abords des zones habitées.

LE PROPRIETAIRE RESPONSABLE

En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est obligatoire depuis 1985. Le Code forestier désigne le propriétaire des constructions, chantiers, installation de toute nature, comme responsable légal du débroussaillage (art. L. 134-8).

LA ZONE A DEBROUSSAILLER

Une tenue des terrains débroussaillés de façon permanente doit être réalisée :

- 1) Aux abords de votre habitation, de vos bâtiments (même en chantier) dans un rayon de 50 m autour des bâtiments même si cette zone empiète chez votre voisin.

Attention : Avant de réaliser les travaux de débroussaillage vous devez obtenir l'accord du propriétaire et de l'occupant du fonds voisin. Les règles de courtoisie et de bon voisinage sont de rigueur. (Vous pouvez utiliser un courrier type disponible à la Mairie ou le télécharger sur le site : www.ardeche.gouv.fr ou sur le site : https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/1875/9824/file/courrier_type_debroussaillage.pdf).

- 2) Pour les campings, ou autres habitats légers, toute la parcelle doit être débroussaillée.

- 3) Les voies privées d'accès doivent être débroussaillées sur 2 m de large de chaque côté, afin de permettre le passage des secours en cas d'incendie.

Les réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2021

Transfert de compétence et dissolution du SIVOM

Les membres du SIVOM haute vallée de la Loire qui a pour unique compétence « l'adduction en eau potable » pour les communes de la communauté de communes, ont délibéré le 24 avril 2021 pour modifier les statuts, engager un transfert de compétence et permettre une dissolution du syndicat. Un courrier détaillé est envoyé aux communes concernées pour que chacune puisse en délibérer et se prononcer pour ou contre cette dissolution. 5 communes sont positionnées pour un retrait du SIVOM : Sainte Eulalie, Saint Cirques en Montagne, Le Roux, Sagnes et Goudoulet et Cros de Gérand, .

Après lecture du courrier de M. le Président du SIVOM par lequel il sollicite les conseils municipaux des communes adhérentes à se prononcer sur la modification des statuts du syndicat et sur le principe de transfert de l'actif, du passif et des emprunts préalablement à la dissolution dudit syndicat, le conseil municipal à l'unanimité décide de don-

ner un avis favorable à sa dissolution impliquant une restitution de la compétence "alimentation en eau potable" aux communes membres, à compter du 31 décembre 2021.

Travaux d'aménagement au village de La Palisse

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2021 relative au lancement d'une consultation pour les travaux de création d'une halle/abri randonneurs et d'un espace de vie au village de La Palisse, 3 entreprises ont répondu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SATP

pour un montant de 217 679,41 € HT et autorise M. le Maire à signer la proposition de prix ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.



Consultation pour les travaux de création d'un multi commerce

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet détaillé réalisé par le cabinet Fabre Architecture (création d'un multi commerce dans le bâtiment acheté par la commune) et sollicite son accord pour lancer la consultation de travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'avant-projet des travaux ainsi que le lancement de leur consultation.

Location d'un logement à Adrien MISTRETTA

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a proposé un logement communal à Adrien MISTRETTA, employé en contrat aidé pour la commune de Cros de Géorand. M. MISTRETTA ayant visité l'appartement (rez de chaussée) du presbytère, a souhaité le prendre en location.

Le conseil municipal, après délibération charge M. le Maire d'établir un contrat de location pour ce logement à compter du 1er août 2021. Le loyer est fixé à 200 €/mensuel. L'eau et l'électricité sont à la charge du locataire. Le tarif de location peut être révisé par délibération au 1^{er} janvier de chaque année.

Location de terrain agricole à Monsieur VERNET Patrick

M. Patrick VERNET du Béage a établi une demande pour prendre en location du terrain agricole communal au 01/08/2021.

Les parcelles concernées sont :

AD 2 : 3ha 22a 23ca

AD 7 : 21a 05ca

AH36 : 40a 21ca

AD 9 : 35a 96ca

AH 40 (en partie) : 17a

AD 10 : 13a 35ca

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer les terrains pré-cités à M. Patrick VERNET et charge M. le Maire d'établir une convention de location pour la surface totale de 4ha 49a 80ca. Les conditions de location sont celles instituées par délibération fixant les tarifs des locations agricoles, en date

du 14 novembre 2020. Ces tarifs sont révisés annuellement.

Location de terrain agricole à Madame VERNET Violaine

Mme Violaine VERNET du Béage, a établi une demande pour prendre en location du terrain agricole communal au 01/08/2021. La parcelle concernée est la suivante :

AH 3 (en partie) : 27a

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer le terrain pré-cité à Mme Violaine VERNET et charge M. le Maire de lui établir une convention de location. Les conditions de location sont celles instituées par délibération fixant les tarifs des locations agricoles, en date du 14 novembre 2020. Ces tarifs sont révisés annuellement.

Achat d'un tracteur déneigeur

Suite aux réunions de travail effectuées par la commission déneigement le conseil municipal est informé de la consultation effectuée pour l'acquisition d'un tracteur équipé avec fraise à neige, étrave, lame, chaînes, permettant d'effectuer du déneigement sur la commune. Les offres reçues par les 4 entreprises sont présentées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de l'entreprise ROSTAIND pour un montant de 221 300 € TTC et autorise M. le Maire à signer les bons de commande relatifs à l'achat de ces matériels :

110 850 € HT le tracteur
29 500 € HT la fraise
15 000 € HT l'étrave
2 400 € HT les chaînes
26 666 € HT l'épareuse

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, sauf pour l'épareuse (livrée en 2022).

Demande de subvention pour le déneigement hiver 2020 - 2021

Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière maximale du Conseil Général de l'Ardeche pour le déneigement entrepris pour la saison 2020/2021 dont le montant total des frais engagés est de 40 070,05 € HT.

Modification du service de transport scolaire

Le conseil municipal valide la proposition présentée par M. le Maire afin d'établir une demande à la Région Auvergne Rhône Alpes de modifier le service de transport scolaire au départ de Cros de Géorand vers Saint Cirqgues en Montagne, 2 élèves sollicitent l'accès au transport scolaire :

- GUILLEZ Antoine, actuellement en CM2, école publique de St Cirqgues en Montagne (6ème en sept 2022) avec un aller-retour de "Jaleyres" à l'école.
- FONTAINE Jade, actuellement en CP, école publique de St Cirqgues en Montagne avec un aller-retour du village à l'école.



ACTUALITÉ MUNICIPALE

Remise sur loyer du camping en raison de la crise sanitaire

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir étudier et prendre en considération la demande de remise de loyer présentée par le gérant du camping. En effet, le bail concernant le camping subit une révision triennale. La révision du bail a eu lieu en 2020, année touchée par la crise sanitaire suite au COVID19, et le loyer a été augmenté de 496 €, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accorder une remise gracieuse sur le montant du loyer du camping

en raison de la crise sanitaire.

- le montant de la remise gracieuse est de 496 € et concerne le loyer de 2020.

- ce montant sera déduit du loyer demandé en 2021 (7077 - 496 = 6 581 €)

Demande de subvention Région pour création d'un multi commerce

M. le Maire présente au conseil municipal le projet concernant la réhabilitation d'un bâtiment en multi commerce (restaurant, épicerie, chambres d'hôtes) dressé par le cabinet FABRE Architecture, il précise

que ce projet peut bénéficier d'une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes, montant HT : travaux estimé à 1 026 830 € frais annexes estimé à 118 500 € Montant total 1 145 330 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le projet présenté et autorise M. le maire à faire les démarches nécessaires pour solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 300 000 €.

Ce projet est inscrit en investissement du budget annexe "commerce".

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2021

Attribution des marchés de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment "multi-commerce" au village

Conformément à la procédure d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment en multi-commerce, après la délibération en date du 26 juin 2021 autorisant la consultation des entreprises, et sous avis de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 30 juillet 2021, en mairie, pour sélectionner les entreprises répondant aux critères fixés par le règlement de la consultation ; M. le Maire précise et présente les 11 lots de la consultation pour un montant de travaux estimés à 1 026 830 €HT.

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : Démolition - Maçonnerie - Gros œuvre



Lot 3 : Charpente bois - Couvertures - Zinguerie

Lot 4 : Etanchéité

Lot 5 : Ravalement de façades - Enduits

Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie

Lot 7 : Menuiseries intérieures bois - Parquets

Lot 8 : Plâtrerie - Peintures - Faux plafonds

Lot 9 : Carrelage - Faïences

Lot 10 : Chauffage - Ventilation - Plomberie

Lot 11 : Electricité

municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ainsi les lots du projet de réhabilitation du bâtiment en "multi-commerce" et autorise M. le Maire à signer et exécuter les marchés suivant - montant HT :

Lot 1:DI Environnement : 16 953,22 €

Lot 2:Ent MEJEAN Franck : 235 890,10 €

Lot 3 : Sarl ROUX et Fils : 75 000,00 €

Lot 4 : Ent BROUCHIER : 26 406,96 €

Lot 5 : Sarl Façade Plus : 31 887,08 €

Lot 6 : Sarl ROUX et Fils : 82 346,21 €

Lot 7 : pas de réponse, reconsultation en cours

Lot 8 : Ent GASSEND : 119 038,11 €

Lot 9 : Sarl CHOLVY : 56 171,72 €

Lot 10:Ent ESTEVE Frères : 180 000,00 €

Lot 11 : Ent ROBERT : 70 000,00 €

Considérant la note de synthèse et l'analyse des offres reçues, le conseil



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

Demande de fonds de concours 2021 auprès de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier sur l'année 2021 d'un fond de concours exceptionnel d'un montant de 21 505,79 € auprès de la communauté de communes Montagne d'Ardèche et propose de présenter l'investissement prévu d'un tracteur déneigeur dont le montant s'élève à 157 750 €.

Sur présentation des éléments par M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le fond de concours exceptionnel pour l'année 2021 d'un montant de 21 505,79 €, de donner pouvoir à M. le Maire pour notifier au Président de la communauté de communes la présente délibération, et, signer tous documents de nature à exécuter cette dernière.

Demande de subvention à la Communauté de Communes pour la création d'un multi-commerce

Pour le projet d'aménagement d'un multi-commerce engagé par la commune de Cros de Géorand qui comporte la création d'un restaurant, bar, épicerie, chambres d'hôtes et logement de fonction, la commune peut solliciter la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche afin d'obtenir un financement "dernier commerce".

Au vu du projet dont le montant des travaux est estimé à 950 000 € HT, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche à hauteur de 20 000 € et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ce financement et au bon déroulement du dossier.

Coupe de bois ONF état d'assiette 2022

M. le Maire donne lecture du cour-

rier de M. Mounier de l'Office National des Forêts qui concerne les coupes à assoir en 2022, en forêt communale de Cros de Géorand qui relèvent du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 pour la parcelle identifiée n°17b d'une superficie de 13,54 ha.

Etat d'assiette

Parcelle 17b : 13,54 ha
volume présumé : 700 m³
type de coupe : IRR

L'année prévue d'aménagement proposée par l'ONF est 2022

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la

bonne réalisation des opérations de vente. M. le Maire et/ou son représentant assisteront aux martelages de la parcelle 17b.

Etat d'assiette est un terme utilisé dans le vocabulaire technique forestier. L'ONF programme des coupes de bois. Elle établit une liste de ces coupes. Cette liste est appelée : Etat d'assiette.

Cette liste énumère les parcelles prévues pour être martelées une année donnée, avec indication de la surface à parcourir, du volume à exploiter et de la nature des coupes à réaliser.



Création d'une régie de recettes pour la gestion des gîtes communaux

Au vu des différents décrets qui concernent la gestion des gîtes communaux, le conseil municipal valide sur proposition de M. le Maire la création d'une régie installée en Mairie pour gérer les recettes des gîtes. La régie en fonction du 1^{er} janvier au 31 décembre encaissera les recettes de locations des gîtes, les taxes de



ACTUALITÉ MUNICIPALE

séjour, les cautions des gîtes et les cautions de ménage. Les recettes sont encaissées soit par chèque, chèque vacances, ou en numéraire. Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu issu d'un carnet à souche des recettes. L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination. Le régisseur reverse au comptable public le montant de l'encaissement selon les règles définies. M. le Maire et le comptable public assignataire de Cros de Géorand sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du bon fonctionnement de la régie.

Astreintes de déneigement pour l'hiver 2021 - 2022

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de mettre en place des astreintes pour assurer le déneigement sur la commune, pendant les week-ends et jours fériés. Il propose pour l'hiver 2021-2022 que les astreintes :

- débutent le 4 décembre 2021
- se terminent le 3 avril 2022, soit 9 week-ends d'astreintes par agent. Ces astreintes seront assurées par l'adjoint technique titulaire et l'agent d'intervention technique polyvalent en contrat aidé, qui travailleront un week-end non l'autre, rémunérés sur la base du tarif des astreintes de sécurité en vigueur. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de ces astreintes et autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à cette mise en place.

Convention de déneigement avec la Commune de St Cirgues en Montagne

M. le Maire présente au conseil municipal une proposition de convention de déneigement établie avec la Commune de Saint Cirgues en Montagne ayant pour objet le déneigement de la route d'accès au Quartier de "Champlatier" pour la saison hivernale 2021/2022. Cette convention fixe les modalités de déneigement de ce quartier qui sera effectué par la Commune de Saint Cirgues en Montagne. Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention pour la saison 2021/2022.

Financement du permis Poids lourd à Adrien MISTRETTA

Le contrat unique d'insertion signé entre la Commune de Cros de Géorand, Pôle emploi et M. MISTRETTA Adrien (agent d'intervention technique polyvalent en contrat aidé) le 30 avril 2021 stipule les actions d'accompagnement et de for-



mations. Au vu du contrat de travail signé entre la Commune de Cros de Géorand et M. MISTRETTA Adrien le 12 mai 2021 le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis d'un montant de 1 900 € établi par l'auto-école Bourret à Aubenas pour la formation au Permis de conduire C.

Travaux du multi-commerce, attribution de marché pour le Lot 7

Lors du conseil municipal du 12 août 2021, le Lot n°7 « Menuiseries intérieures bois - Parquets » n'avait pas été attribué faute de propositions. Après avoir reçu des offres et sur présentation des devis par M. Le Maire, le conseil municipal de Cros de Géorand, à l'unanimité, décide d'attribuer ce lot à l'entreprise ROUX et Fils pour un montant de 55 790,42 € HT. M. le Maire est autorisé à signer et à exécuter les marchés pour l'ensemble des 11 lots attribués dont le montant total s'élève à 949 483,82 € HT.

Lot 1-DI Environnement : 16 953,22 €
Lot 2-Ent MEJEAN Franck : 235 890,10 €
Lot 3 - Sarl ROUX et Fils : 75 000,00 €
Lot 4 - Ent BROUCHIER : 26 406,96 €
Lot 5 - Sarl Façade Plus : 31 887,08 €
Lot 6 - Sarl ROUX et Fils : 82 346,21 €
Lot 7 - Sarl ROUX et Fils : 55 790,42 €
Lot 8 - Ent GASSEND : 119 038,11 €
Lot 9 - Sarl CHOLVY : 56 171,72 €
Lot 10 - Ent ESTEVE Frères : 180 000,00 €
Lot 11 - Ent ROBERT : 70 000,00 €

Demande de prêt de 230 000 € pour financer le multi - commerce

M. le Maire présente l'ensemble des coûts estimés du projet d'aménagement du multi-commerce et le plan de financement détaillé du projet dont le montant total est estimé à 1 145 330 € HT (frais annexes compris). Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- Montant du devis HT : 1 145 330 €
- subventions : 833 400 €
 - autofinancement par la commune : 81 930 €



Le conseil municipal valide la proposition de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt de 230 000 €.

Synthèse :

Durée : 180 mois

Taux client : 0,68 % en annuel

Echéances : Annuelles

1^{ère} échéance du prêt : un an après la date de déblocage des fonds.

Frais de dossier : Néant.

Demande de prêt de 180 000 € pour l'achat du tracteur déneigeur

M. le Maire présente le devis concernant l'acquisition d'un tracteur déneigeur d'un montant de 184 416,67 €. Ce financement ne pouvant pas faire l'objet de demande de subvention, M. le Maire propose de financer en majeure partie cet achat par un crédit de 180 000 €.

Le Conseil Municipal, approuve dans le principe le projet et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant du devis HT : 184 416,67 €

- autofinancement : 4 416,67 € (hors emprunt)

Le conseil municipal valide la décision de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt à annuités réduites, de 180 000 €.

Synthèse :

Durée : 120 mois

Taux client : 0,42 % en annuel

Taux résultant de l'annuité réduite : 0,3495 % en annuel

Si date de versement des fonds : le 29/11/2021

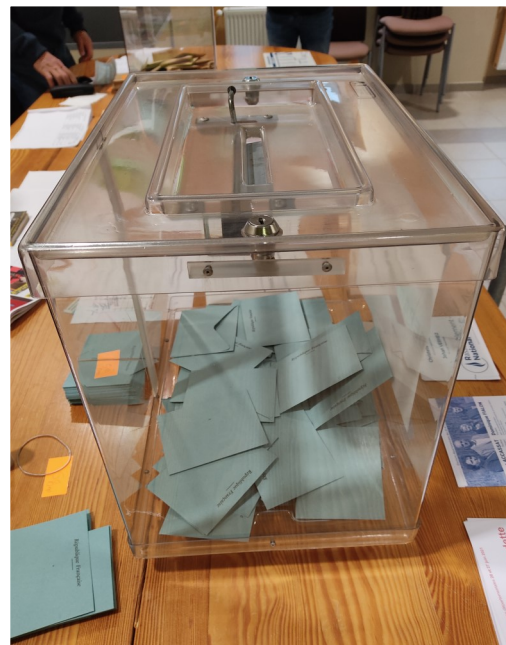
Si date de la 1^{ère} échéance : le 29/12/2021

Echéance annuelle constante réduite. Toutes les échéances seront fixées au 29/12 de chaque année.

Frais de dossier : 180 € (non soumis à TVA).



L'actualité de la commune



20 & 27 Juin 2021

Elections Régionales & Départementales ...

Elections départementales

1^{er} tour : 111 votants (participation 60,65 %)

2^{ème} tour : 125 votants (participation 68,31 %)

Elections régionales

1^{er} tour : 112 votants (participation 61,20 %)

2^{ème} tour : 124 votants (participation 67,76%)



24 Juillet 2021

Il faut attendre la nuit ...

Sur proposition de la communauté de communes, la Maison de l'Image a projeté sur écran géant le film « Antoinette dans les Cévennes » pour une agréable soirée d'été en plein air... A renouveler !



30 Juillet 2021

Pot de départ de « KINOÜ » ...

Christian GAYTON a exercé ses fonctions d'adjoint technique principal pour la commune de Cros de Géorand de 1989 à 2021, soit 32 ans. Un pot de l'amitié a été organisé pour son départ à la retraite. Nous étions nombreux à lui souhaiter une retraite agréable et active ...



28 Août 2021

Equipe de France de Longues « filles »

L'équipe de France Féminine de Boules Lyonnaises est venue s'entraîner à Cros de Géorand. Léa Garnaud, Alissa Alonsa, Méлина Peyron et Sarah Bremond, 4 filles dynamiques que nous avons accueilli avec plaisir.



29 Août 2021

L'Association Sportive Automobile (ASA) de l'Ardèche a organisé une séance d'essais officielle sur la route départementale « Le Cros - Le Chomeil ». Une animation de plus dans notre village. Cette manifestation devrait être reconduite en 2022.





11 Novembre 2021

Commémoration

La brigade de gendarmerie de Lanarce, les casernes de pompiers du Béage, de St Cirques en Montagne et de Ste Eulalie ont honoré de leur présence cette commémoration.

26 Novembre 2021

M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière, en visite sur la commune accompagné de son directeur de cabinet.



A La Palisse ...



Au commerce du village.



15 Décembre 2021

65 colis de Noël !

Le repas de fin d'année du CCAS n'ayant pu avoir lieu, un colis composé de produits locaux, est offert aux Crouseillous de plus de 65 ans.



ARRÊT SUR IMAGE

Un nouveau commerce au village ...

Parce que nous étions persuadés que le maintien de notre population et le bien-être de tous passent par la qualité du service et sa dimension humaine nous souhaitons réfléchir à l'implantation d'un commerce de proximité.

L'équipe municipale s'y était engagée, un lieu a été choisi, les travaux ont commencé.

Sachant qu'une épicerie dans nos petits pays isolés repose sur une notion de service sans garantie d'une recette suffisante pour en vivre ; et sachant que la pluriactivité est le lot de bon nombre d'actifs sur la montagne, le Conseil Municipal a élaboré un projet viable, avec l'objectif de permettre à deux amis, un couple, une famille, ... de s'installer durablement et de dégager un revenu stable.

Quel nom pour ce commerce ?

Nous faisons appel à votre créativité, à vos connaissances du pays pour imaginer l'enseigne de ce futur commerce. Toutes les idées sont les bienvenues. Le gagnant(e) qui verra son idée retenue sera gratifié du premier repas à l'ouverture de la structure. Dépôt des idées jusqu'au 31 mars 2022 à la Mairie.

La structure en cours de réhabilitation est aménagée pour combiner de multiples activités. Le bâtiment qui va être proposé à la location a été conçu pour recevoir :

1 café/bar, 1 restaurant, 1 épicerie, 5 chambres d'hôtes (13 couchages), 1 appartement T4 pour les futurs commerçants.

Notre village est dynamique. Il lui manque aujourd'hui un espace convivial : « le café du village ». La commission « commerce » a défini des attentes qui s'avèrent être très

proches de la charte Bistrot de pays avec ces points forts : convivialité, authenticité, solidarité.

C'est ainsi que se construit petit à petit un cahier des charges qui sera présenté dans un appel à projet. Il nous a paru important, par exemple :

Pour le café du village : de prévoir un coin Info Tourisme, des jeux de société à disposition (cartes, dés, scrabble), une possibilité de restauration rapide à toute heure (sandwich ou autres).

Pour le restaurant : privilégier les produits en circuit court dans l'assiette. Et nous souhaiterions que cet établissement réponde à des attentes variées telles que menu plat du jour, menu ouvrier, menu groupe, menu banquet, menu type tapas, plats à emporter sur commande.

Pour l'épicerie : qu'il y ait des denrées de première nécessité telles que : épicerie sèche et conserverie, quelques produits d'entretien et d'hygiène, crèmerie, produits frais (beurre, lait, ...), des produits locaux (fromages et autres, selon prospection), des fruits et légumes en accord avec le commerçant du marché, un dépôt de pain, le Journal « le Dauphiné » - au moins l'édition du dimanche, un point relais pour les colis, ...

Ce futur commerce, idéalement situé près du dernier commerce en activité à Cros de Géorand pourra s'appuyer sur la clientèle existante et inversement la boucherie-charcuterie Moulin bénéficiera du dynamisme de son voisin dans un système gagnant-gagnant.



ASSOCIATIONS

La Bouquinerie Crouseilloune

L'assemblée générale de la Bouquinerie Crouseilloune annuelle s'est tenue le 16 octobre dernier. Cette association conduite par son président, Alban PRADIER, et ses membres actifs est dynamique. Elle occupe un rôle important dans la vie culturelle de notre village. Pour 2020/2021, la bibliothèque a enregistré 7 nouveaux abonnés. Ce qui porte à 29 le nombre de lecteurs. Le bilan financier de l'association a été conforté par une subvention exceptionnelle de la Mairie d'un montant de 300 €. Le solde de l'exercice 2020/2021 est créditeur de 195,34 €.

Abonnement à la bibliothèque

Le montant de la carte annuelle est de 5 € pour les habitants de la commune, 7 € pour les autres et 1 € pour un emprunt occasionnel.

Investissements

Les abonnements aux revues "la chasse", "Maxi Cuisine" et "Esprit d'ici" sont reconduits compte-tenu de leur succès. Il a été décidé de

souscrire deux nouveaux abonnements pour la saison prochaine : "le chasseur français" et "Silence ça pousse". L'acquisition de nouveaux ouvrages s'effectuera en fonction de l'actualité et des demandes des lecteurs.

Ouverture

Le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.



Conseil d'administration 2021/2022

Président : Alban PRADIER

Secrétaire : Chantal GINEYS

Trésorière : Cécile PRADIER

Président d'honneur : M. le Maire

Sébastien PRADIER

Membres du conseil d'administration :

Evelyne TAULEIGNE, Sonia ROUX,

Martine GAYTON, Catherine USALA,

David TEYSSIER, Nadine PRADIER

Atelier Créativité : faire soi-même ses produits d'entretien et de soin.



Les participants ont ainsi pu accéder à quelques recettes simples pour réaliser soi-même, avec des bases comme le savon de Marseille ou le bicarbonate de soude, différents produits.

Ils sont repartis avec une crème à récurer, une lessive liquide, un liquide vaisselle, un dentifrice maison, etc.

Tout le monde ayant apprécié cet échange de savoir-faire, un atelier du même type pourra être reconduit.

L'atelier créativité a invité Jeanne QUEROMAIN, samedi 4 décembre, à faire une démonstration pour fabriquer soi-même quelques produits utilisés couramment.

18 / Juillet-Décembre 2021

CALENDRIER 2022 DES ASSOCIATIONS

Changement possible du fait de la
COVID-19

LA BOUQUINERIE CROUSEILLOUNE

Expositions :

L'expo photo "Nom commençant par A sur le plateau ardéchois" a été mise en place le samedi 27 novembre 2021, 97 photos ont été reçues provenant de 24 photographes.

Vente de calendriers :

L'association la Bouquinerie Crouseilloune a réalisé des calendriers rassemblant les 12 meilleurs clichés de l'exposition. Ils sont proposés au prix de 15 €, reversé au profit de la bibliothèque. Vous pouvez l'acquérir à la boucherie MOULIN.

Concours photo 2022 :

Le thème choisi est : "La faune sur le plateau ardéchois"

LA TRUITE CAPRICIEUSE

Samedi 27 novembre 2021

L'AAPPMA La Truite Capricieuse a tenu son assemblée générale extraordinaire le samedi 27 novembre 2021.

Samedi 12 mars 2022

L'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie pour pêcher la truite aura lieu le 2^{ème} samedi du mois de mars 2022.

Pour plus d'informations retrouver l'association sur <https://www.latruitecapricieuse.com/>





Le rôle du conseiller municipal

Mais qui es-tu Michel ?

Michel VOLLE. Je suis né à Cros-de-Géorand, après avoir travaillé quelques années dans la téléphonie, j'ai réalisé une grande partie de ma carrière au sein d'EDF. Je suis retraité depuis une dizaine d'années, j'ai 2 enfants et 3 petits-enfants. Je suis le doyen de l'équipe municipale.

Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

J'y suis né et j'y ai vécu toute ma jeunesse. Ici sont mes racines. Je crois que cela contribue à garder un attachement tout au long de la vie.

Quels ont été tes engagements ?

Pendant de nombreuses années je me suis occupé d'associations et j'ai œuvré au sein de mon comité d'entreprise. J'ai toujours eu une ligne de conduite et je me suis efforcé de m'y tenir. Nous sommes soumis à des règles et j'essaie de les respecter. Je n'aime pas qu'elles soient contournées.

Quelles connaissances as-tu de la commune du Cros-de-Géorand ?

Le fait d'avoir passé mon enfance et mon adolescence à Cros de Géorand a construit de fortes attaches au pays. Et bien que je sois parti travailler ailleurs, je suis toujours revenu régulièrement. Je côtoie toujours les habitants permanents. Mais, mon regard sur la montagne ardéchoise s'est aussi enrichie de mes expériences vécues au loin. J'espère, en conjuguant mon écoute des habitants et ma vision extérieure apporter de bonnes idées pour notre territoire.

Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

J'en suis à mon 3^{ème} mandat de conseiller municipal. J'ai eu le temps de côtoyer Sébastien PRADIER, de l'apprécier et de reconnaître ses compétences durant ces 12 années, alors qu'il était 1^{er} adjoint. Il me semblait donc évident d'intégrer la liste qu'il conduisait dès lors qu'il me le demandait.

Comment envisages-tu ton rôle d' élu dans les 6 ans à venir ?

Un élu, tout au long de son mandat doit essayer de prendre les bonnes décisions. Pour se faire, il doit toujours peser les avantages et les inconvénients. Il doit rester critique, bien évidemment cette dernière doit rester constructive, je pense être dans cette démarche.

Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

J'ai intégré dès le départ la commission tourisme et loisirs. Je suis aussi depuis le début de notre mandat, membre du CCAS.

Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros-de-Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

Je citerai plusieurs projets. Tout d'abord, les villages situés à la campagne, et plus particulièrement lorsqu'ils sont en zone de montagne se sont dépeuplés au profit des villes. Cros-de-Géorand n'y fait pas exception. Il est donc très important, à minima de maintenir le niveau de population et même si cela est diffi-

cile, d'essayer d'inverser la tendance. L'ouverture prochaine d'un commerce doit apporter un plus indéniable à la vie des habitants.

Le Cros est une commune du plateau ardéchois où règne une excellente entente inter-générationnelle. Il est primordial de garder cet état d'esprit.

Le projet éolien me paraît également important compte tenu de l'apport financier qu'il génère.

Et même si ce n'est pas la priorité, la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de La Palisse me paraît importante.

Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

Une équipe municipale doit être vigilante sur l'équité entre les administrés. Elle doit être juste dans ses prises de décisions.

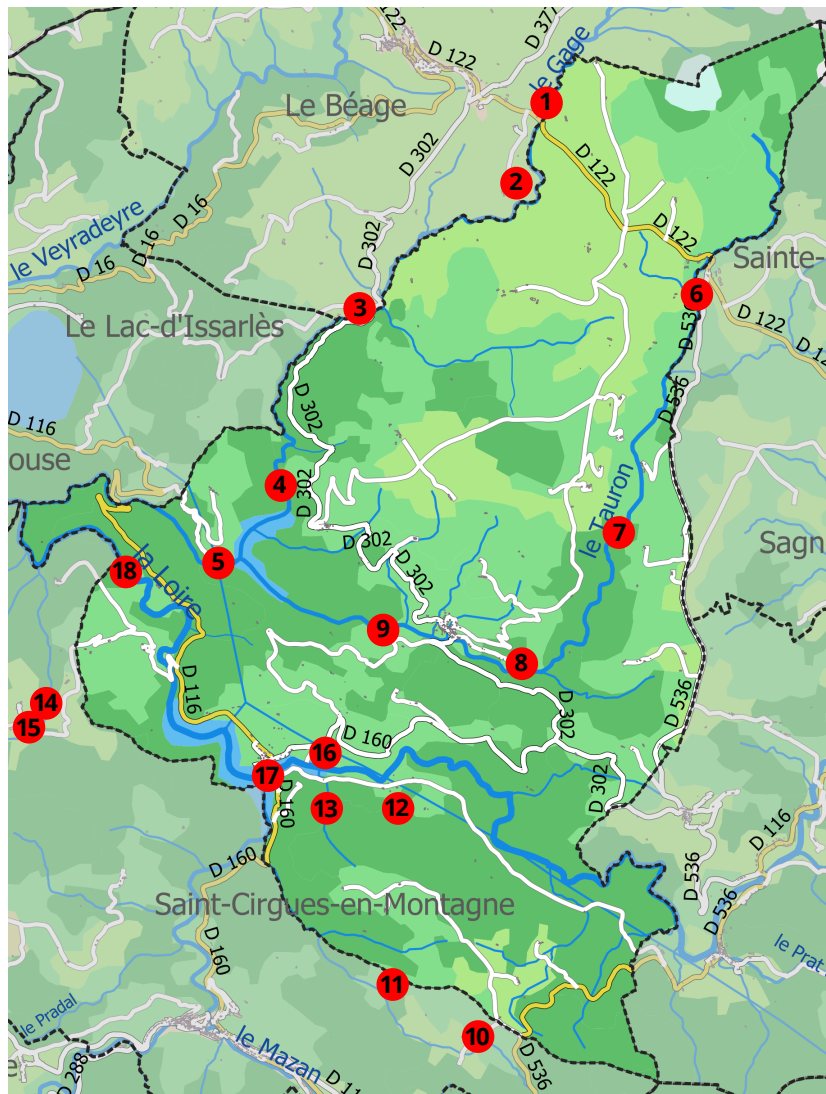
Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

Je n'aime pas trop donner de conseil et n'ai pas pour habitude de le faire. D'ailleurs ne dit-on pas : « les conseillers ne sont pas les payeurs ». Je lui dirais simplement de se lancer, que ce soit, au sein d'une équipe municipale qui a besoin de gens de tout âge et particulièrement de jeunes qui arrivent avec de nouvelles idées, de l'enthousiasme, ou dans les associations, car c'est aux jeunes qu'appartient l'avenir.

Tourne tourne, petit moulin ...

Le début du XV^{ème} siècle est marqué par un net accroissement du nombre de mentions de moulins dans les archives.

Pour notre montagne les moulins sont présents sur la plupart des cours d'eau, de façon diffuse. La région est relativement peu peuplée avec, en 1464, moins de 800 feux pour 400 km².



Sur le plateau, le débit des cours d'eau est faible et les dénivellations peu importantes, Le froid hivernal peut paralyser parfois l'écoulement. Pourtant malgré ces conditions difficiles pour l'exploitation de la force hydraulique : « Des moulins, il y en a eu ! ».

Grâce aux témoignages des anciens, aux recherches de Colette VERON et aux documents d'archives, nous pouvons retrouver la trace des moulins utilisés par les Crouseillous. Il fallait souvent traverser la rivière !



SITUATION AU FIL DE L'EAU

Sur le Gage :

XIII^e siècle : Dans la paroisse de Cros de Géorand, autorisation est donnée de construire un moulin sur les rives du Gage « *faciendi alveum sive levatam in eodem riparia de gatgia* » (page 32 du livre de Colette Véron) « *Levatam* », ce mot « *levée* » est employé pour désigner une construction transversale au cours d'eau. Le nom semble refléter la fonction. Il s'agit en

effet d'élever le niveau de l'eau afin de faciliter sa dérivation vers un moulin situé sur la rive. On retrouve ce terme et ses dérivés associés au moulin à partir du XIII^e siècle dans l'ensemble du Vivarais.

En 1457, le seigneur du Béage donne l'autorisation d'une construction pour un nouveau moulin sur le Gage. Cette accréditation s'accompagne d'une obligation d'avoir des mesures con-

Quelques ouvrages pour en savoir plus :

- **"Moulins, technique, espace et société au bord de l'eau"** auteur Colette Véron Col. Ardèche Histoire - Ed. du Chassel

- **Mémoire d'Ardèche et Temps Présent** n° 90, 104, 116, 124

- **Les Cahiers du Mézenc** n° 31 et 32

Certains documents sont consultables à la bibliothèque municipale.

formes, vérifiées par les officiers du Béage, pour recevoir une clientèle (page 405). Ce document ne fait pas mention d'un acensement (impôt sur la mouture). Le meunier du Béage déclare un moulin à l'intérieur de sa maison « *Pro domo sua habitacionis et pro molendino infra dictam domum* » (page 169). Le mot « *molendino* » désigne un seul jeu de meules, donc un petit moulin.

Le Gage prend sa source à l'Ouest du Montfol. On dénombre sur ce cours d'eau 5 moulins.

1) Sur la carte d'état major, **en amont du Pont de Crouste**, une roue crantée, symbolise le moulin le plus proche de la source du Gage. Les cartes d'état-major ont été réalisées suite à une ordonnance royale de 1827. L'exécution de ces cartes est confiée au bureau de cartographie et d'archives à intérêt militaire de l'armée française. Cette référence nous permet de placer l'existence du moulin entre 1827 et 1866 (Second Empire). Mais nous ne pouvons pas préciser la fin de son fonctionnement. Roger Jourdan l'a toujours vu en ruine.

2) Le **Moulin de Soyons** est à l'état de ruine. On le découvre non loin de Chazalès sur le sentier balisé qui fait le tour du Montfol. La roue crantée sur la carte de 1950, témoigne de son activité jusqu'à une période récente. Colette Véron mentionne

(page 221) une meule de grès au moulin de Soyons, typique des moulins ruraux équipés de meules grossièrement taillées aux faces mal équarries. Roger Breyse se souvient avoir porté du grain à ce moulin.

3) Pour le **Moulin Crouzet**, aujourd'hui attenant à la chambre d'hôte dite « le moulin du Gage » juste après le pont dit « de la Valette », nous disposons de peu d'informations. Dans sa dernière phase de fonctionnement, ce moulin fournissait de l'énergie pour la petite turbine électrique privée de M. Charre, son propriétaire.

4) Le **moulin de Fédarié** est à l'état de ruine en contrebas du pont dit « de Fédarié » sur le sentier l'eau et sa force. En regardant attentivement on devine encore la béalière qui acheminait l'eau au moulin. Les registres du notaire Dupont mentionnent, en 1437, le moulin de Poyet au Cros de Géorand. (page 331). Le seigneur de Géorand a autorisé un de ses tenanciers à construire un moulin sur la rive du Gage pour y moudre le blé pour la provision de sa maison et des siens (Page 405)

5) Le **moulin de Peyrou** marqué d'une roue crantée sur la carte de Cassini (1756-1815) est aujourd'hui à l'état de ruine au niveau du barrage qui porte son nom « barrage du moulin de Peyron » sur la carte IGN 2837OT. Le procès verbal du conseil municipal du 24 novembre 1872 mentionne qu'il y a lieu de réparer le

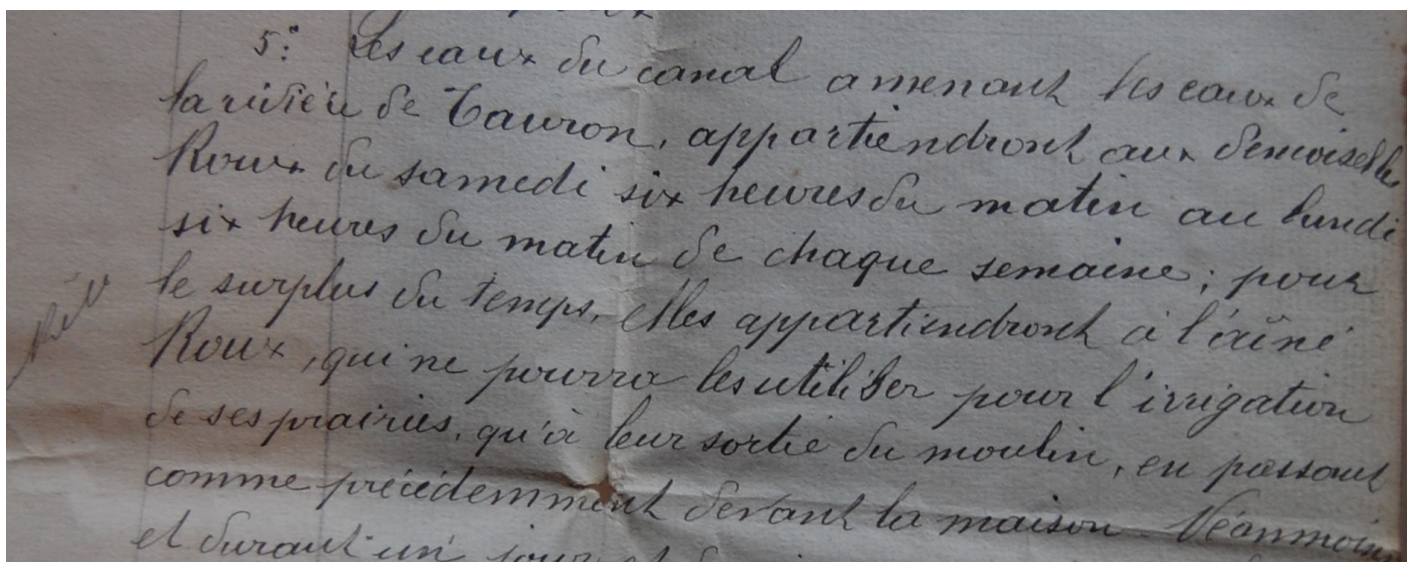
pont « *près le moulin de Peyrou pour le chemin vicinal n°3 du chef-lieu du Cros à Issarlès, chemin privilégié par la commission cantonale et départementale* ». René Lavastre se souvient que Calixte Varaud était encore meunier jusqu'à l'achat du moulin par EDF dans les années 50.

Sur le Tauron

Le Tauron prend sa source au Sud-Est du Montfol. On dénombre sur ce cours d'eau 4 moulins.

6) Si le **moulin des Jallades** est aujourd'hui une petite maison. Ce moulin répertorié sur les cartes d'état major (1820/1866) a longtemps fonctionné. « *Il s'est arrêté en 1954. Marius Breyse a été le dernier meunier, avant lui se sont succédés Adrien Brun et Marius Jouffre* » selon le témoignage de Denise Breyse, fille du dernier meunier.

7) Le **Moulin d'Haon** est le seul lieu-dit de Cros de Géorand faisant référence dans son appellation à un moulin. Ce moulin apparaît sur la carte de Cassini (1756-1815) sous la forme d'une roue crantée. Il aurait appartenu un temps à M. Lavastre (doc IGN). Roger Breyse se souvient avoir vu tourner ce moulin jusqu'en 1952 : « *Ce moulin était géré par son locataire, Aimé Breyse. Ce meunier menait de front son exploitation agricole et son moulin* ». La bâtisse n'a pas été détruite mais convertie en garage.



Mas de Roux, droit d'eau - Acte notarié aimablement prêté par Yvonne ROUX.

HISTOIRE

8) Le moulin du Mas de Roux fut, en dernière utilisation, une bergerie. Les recherches effectuées par Christophe Teyssier, qui remontent pour l'instant à 1808, tendent à démontrer que ce moulin a toujours appartenu à la famille Roux jusqu'en 2016, date à laquelle il en devient propriétaire. « Il appartenait au grand-père Louis Roux qui l'a exploité jusque dans les années 1920. Puis la famille d'Alexandre Roux a continué jusque dans les années 1950 » se souvient Robert Roux.

9) Le moulin de Chauvy. En contrebas de la ferme de Meunier, ce moulin est répertorié sur un document de l'IGN de 1990 comme ayant disparu en 1961. Il appartenait à cette époque à Monsieur Laurent. Les habitants de Chauvy ont déménagé lors de la construction du barrage.



Extrait du profil dressé par l'IGN en 1990 aimablement fourni par Denis JOUFFRE.

Sur la Loire et ses affluents

Nous avons dénombré 10 moulins utilisés par les crouseillous.

En 1503, Pierre de Merle se voit rappeler que « *omnes habitantes ipsius jurisdictiones castri de Georando tenetur et sunt astriti eorum blada quicumquae pro eorum provisione molere et detritare facere in molendinis ipsius domum de Georando* » Tous ceux qui vivent sous la juridiction du château de Géorand ont l'obligation de broyer leur grain au moulin du château (page 405).

Un acte de nouvel accapt et investiture, passé en 1503 par le seigneur

de Géorand à un tenancier de la Rochette en rive droite de la Loire, rappelle l'obligation de moudre au moulin du seigneur à La Palisse ; une autorisation est donnée de moudre ailleurs la provision de la maison en cas de montée des eaux de la Loire, ce qui l'empêcherait de se rendre au moulin seigneurial. Le moulin seigneurial était donc basé à La Palisse.

17) Le moulin Thomas, « c'est ainsi qu'on l'appelle » nous dira Fernand Gineys. Sur la carte de Cassini (1756-1815), une roue crantée est dessinée sur la Loire au niveau de La Palisse. Ce moulin est une ruine au pied du village de la Palisse bien souvent engloutie sous les eaux. Est-ce le moulin seigneurial ? On ne peut l'affirmer. L'implantation du château ? la piété du seigneur de Géorand ? Ce moulin pouvait être rattaché au lieu-dit Grange de Saint Thomas situé sur le coteau d'en face.

16) Le moulin du vieux Pont situé en contrebas de l'école de La Palisse est marqué par une roue crantée sur la carte d'État-Major (1820-1866). Un pont en bois figure dans les procès verbaux de Conseil municipal de 1856, sans qu'il soit fait mention d'un moulin. Fernand Gineys se souvient y avoir porté du grain jusqu'en 1953, date à laquelle ce moulin a été noyé avec l'achèvement du barrage.

10) et 11) Deux moulins utilisés par les habitants du quartier de **Champlatier** pour leur proximité. Jean-Paul Becque a pu écouter les an-

ciens raconter leurs périples pour rejoindre les moulins situés à Rivaudon et au lieu-dit Cheyrégis.

12) Le moulin de Cassonié, seule une maison figure en 1837 sur le cadastre napoléonien, Puis deux bâtiments apparaissent sur le cadastre de 1882 comme appartenant à Pierre Volle, le moulin étant qualifié de construction nouvelle. Le Moulin de la Cassonié a été couvert de lauze avant qu'un toit de genêt permette de l'agrandir d'un espace de rangement sous le toit. C'est un tout petit moulin (quelques mètres carrés) dans un fond de vallon où jaillissent deux sources. Vers le haut, il existe une écluse envahie par la végétation. Les années cinquante ont signé l'arrêt du moulin.

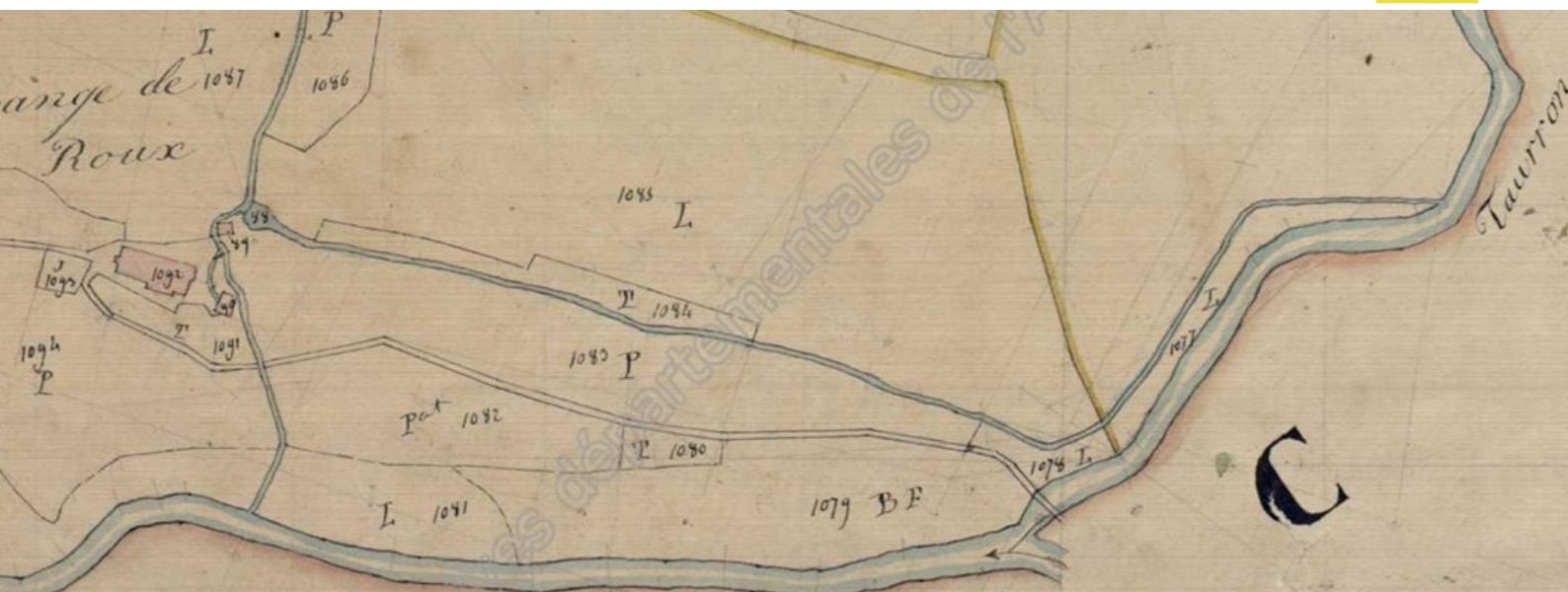
13) Fernand Gineys se souvient d'un autre moulin non loin, sur le ruisseau du Diable.

14) et 15) Des moulins utilisés par les habitants du quartier **des Combes**. Jean-Bernard et André Martin se sont intéressés à l'histoire des moulins autour de Bondier au long du ruisseau des Lots. Ils en ont répertoriés quatre. Le plus ancien est cité dans le bail emphytéotique de 1734 rédigé par la Baronie des Eperviers à la famille Laurent de Châteauvieux. Le moulin de Gimbert et celui des Lots ont été les premiers à fermer. Le moulin de Bondier a tourné jusqu'en 1965.

18) Le moulin de **Malaval** figure sur la carte d'Etat-Major (1820-1866).



Le Moulin de CASSONIE, inscrit aux monuments historiques depuis 2018. Photo réalisée par Céline Brière lors du chantier organisé par la Société de Sauvegarde et Liger à l'été 2015.



Dérivation canal du Roux 1837, document aimablement prêté par Christophe Teyssier.

LE FONCTIONNEMENT DES MOULINS

Capter l'eau – Retenir l'eau

Le canal du moulin n'est souvent qu'un modeste fossé creusé dans le sol, un béal. Une motte de terre sert à régler l'ouverture qui mènera l'eau jusqu'à un réservoir, appelé écluse. On appelle ainsi le réservoir obtenu par simple élargissement du canal d'amenée ou par une construction spécifique, immédiatement en amont d'un ou plusieurs moulins. Ce système permet de pallier le faible débit des cours d'eau en stockant une quantité suffisante à la mise en mouvement du moulin pendant quelques heures. Quand le moulin est mis en jeu par intermittence, le temps de vider le réservoir ou le canal, on dit qu'il fonctionne « par écluse ».

Le système de l'écluse permet l'édification de moulins dans des conditions d'approvisionnement en eau difficiles, comme sur les parties amont des plus petits ruisseaux ou sur les cours d'eau avec étiage d'été prononcé. On sait que l'écluse du moulin de Cassonié a été construite en 1884 et permet sa mise en jeu grâce à la seule alimentation d'une petite source (page 86). Au moulin d'Haon, Roger Breyse se souvient que « l'eau était captée au moins à 200 m en amont par une béalière, sur

le pré en face de Sebeyroux. Et il y avait un réservoir près du moulin ». Robert Roux témoigne aussi de ce type d'aménagement pour le moulin du Mas de Roux « Il y avait derrière le moulin comme un étang. Une vanne permettait de dériver l'eau de la rivière vers ce réservoir. Pour mettre le moulin en fonction, il fallait attendre que le réservoir soit bien rempli ». « A châ-teauvieux, l'amenée est en pierre de taille » selon André MARTIN.

Les eaux de fuite, les eaux après le moulin

Sur ce plan du cadastre (ci-dessus) de 1837, nous voyons bien : le canal d'amenée, un réservoir, les deux moulins, puis le canal de fuite du Mas de Roux. L'eau issue du canal d'amenée ou de l'écluse doit être évacuée rapidement pour éviter tout



risque de ralentissement. Ce canal de fuite est réduit au minimum quand le moulin est à quelques mètres de la rive.

Les eaux de fuite peuvent être utilisées pour irriguer une prairie. C'est le cas concernant le moulin du Mas de Roux. Nous avons un exemple de ce droit d'utilisation de l'eau sur un acte notarié daté de 1910 qu'Yvonne Roux a retrouvé pour nous.



Vestige d'une meule à Bondier

HISTOIRE

Les roues horizontales, roudets

Il fallait ensuite déverser l'eau sur la roue du moulin.

« Il n'y avait pas de tuyau en PVC à cette époque ! L'eau était conduite sur la roue par un long tronc de sapin évidé » (Roger Breysse).

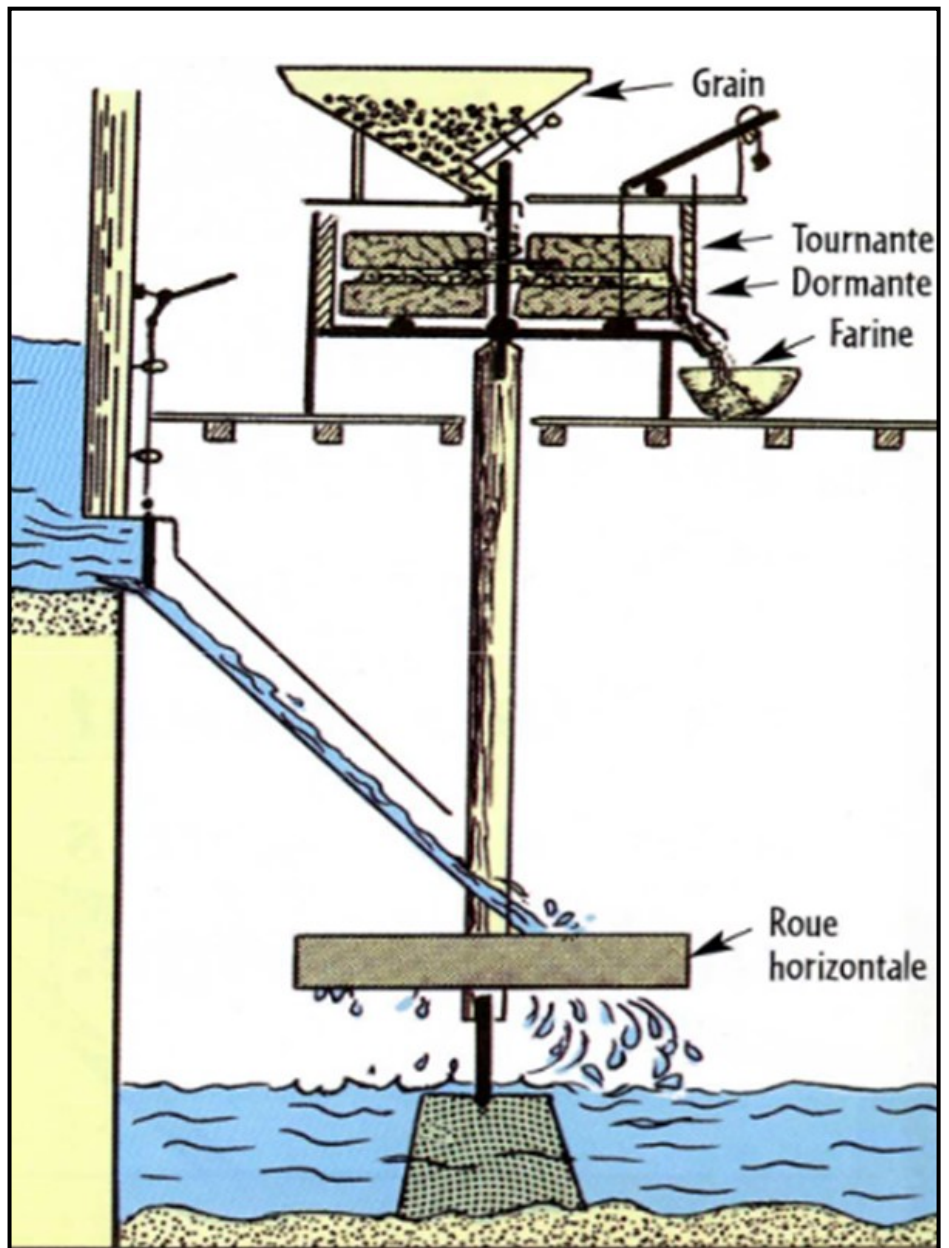
« Nos anciens étaient très astucieux, par un système de contrepoids « la Peïrol » et une vanne « la grenouille » ils régulaient le débit de l'eau sur la roue » (Jean-Bernard et André Martin).

Roues de montagne, roues horizontales

Il semblerait que tous les moulins répertoriés sur notre commune aient été équipés de roues horizontales. Une commande en 1687 est passée « au charpentier du mollin » de reconstruire un moulin « avec son rodet à la françoise bois de chaine » (p132). Le moulin à « rodet volant » c'est-à-dire à roue horizontale, plus facile à construire et peu coûteux est le moulin des petits cours d'eau de montagne (p131). La capacité de mouture directement liée à la force mise en jeu par la roue est limitée. Elle ne met en mouvement qu'un seul couple de meules. Les plus anciens mécanismes sont l'oeuvre d'artisans locaux. A Cros de Géorand, ce système simple perdure jusque dans les années 1950. « Au Moulin d'Haon, j'ai regardé la roue horizontale tourner. Elle était équipée d'augets en bois. Ces sortes de pales, très sollicitées, s'usaient rapidement » (Roger Breysse).

Les meules - la pierre à pain

Les meules de petites tailles caractérisent les zones de montagne peu accessibles pour une livraison de ces pierres si lourdes. Les meules peuvent être extraites de carrières locales à la technique incertaine. « On tire les meules {...} sur des rochers, elles ne sont pas de bonne qualité et n'ont qu'un mètre de diamètre » (page 219). Les registres de la chartreuse de Bonnefoy de 1718-1731 mentionne l'achat de trois meules de Blavozy pour le prix de 158 livres. En 1809, une statistique de Haute-Loire



confirme que la carrière de Blavozy fournit des meules aux départements voisins (page 207). « Nous avons des meules de Blavozy » se souvient Jean-Bernard Martin.

Les meules ne se touchent jamais, il ne vaut mieux pas, car si c'était le cas, elles s'useraient l'une contre l'autre et abîmeraient leur surface, on aurait de la poussière de pierre dans la farine, elles pourraient s'arrêter et au pire, elles pourraient à leur contact créer des étincelles dangereuses. La poussière de blé, de seigle, d'orge et d'avoine est plus explosive que la poudre à canon. C'est pour cela que bien souvent le moulin était couvert de lauzes. En théorie les meules pourraient moudre du grain avec des surfaces planes. Mais pour réduire la force motrice, aérer la farine sans sur-

chauffe, augmenter le rendement et obtenir une très bonne mouture il est indispensable de rayonner les meules, c'est-à-dire de créer un réseau de sillons creusés sur les surfaces travaillantes. L'action de raviver ces rayons s'appelle le rhabillage des meules. « Je me souviens que mon père allait prêter main forte, une fois l'an, pour marteler la meule. Il fallait soulever la pierre tournante à l'aide d'une poulie pour ensuite refaire le piquage à coup de petits marteaux. » (Robert Roux)

Le rhabillage se faisait par le meunier lui-même avec des marteaux que l'on retrouve régulièrement mentionnés dans les inventaires des meubles des moulins. Cela compensait le manque d'agressivité de la meule dû à l'usure. En effet, la pierre vivaroise, la plupart du temps un

grès, est peu résistante à l'usure. Colette Véron fait référence à une meule en grès au Béage (p187). En 1900, la Société meulière fournit des marteaux à rhabiller les meules et des marteaux à rayonner par caisse ou au détail. L'équilibrage des meules est un des points les plus délicats pour une bonne mouture. En effet, si la meule tournante n'est pas parfaitement parallèle à la meule dormante, l'écartement des meules n'est pas régulier et la farine obtenue plus ou moins grossière. Le réglage de l'écartement des meules est aussi à prendre en considération. La qualité du grain comptait aussi « *Quand le grain n'était pas assez sec, ça empâtait ! Il fallait lever la meule pour la décroasser* » (Roger Breysse) « *Co émpastavo los mòlos* » dira Jean-Bernard Martin.

Le grain

En 1184, les dîmes dues à l'église des Etables par la Chartreuse de Bonnefoy comprennent, à part égale, seigle et avoine. Le moulin de Grombert situé sur Cros de Géorand ne doit qu'une carte de seigle (page 364). Ces deux céréales restent dominantes dans les cultures sur la montagne ardéchoise jusqu'au XVIIIe siècle. (page 190). Par contre dans la vallée, une élite a pris le goût du pain blanc. Se distinguent alors les moulins blancs et les moulins bruns. Nous pouvons envisager que le 2ème moulin au Mas de Roux ait été dédié à la mouture du froment (moulin blanc). Sur les territoires les plus isolés, où la population est peu importante, comme sur le plateau, certains moulins ont été construits dans les hameaux au cours du XIXe siècle et beaucoup ont fonctionné jusqu'au XXe siècle pour une production de céréales secondaire, l'alimentation étant complétée par des pommes de terre.

« *Tout le monde faisait pousser des céréales en alternance avec une culture de pommes de terre. Il y avait beaucoup de champs, les perdrix se régalaient.* » (René Lavastre).

« *Nous chargions la jument d'un sac de grains pour nous rendre au Moulin d'Haon depuis le Mont où j'habitais. Il*

y avait ni route, ni pont, nous prenions une draille et il fallait passer la rivière à gué. Nous menions aussi parfois du grain avec une paire de vaches jusqu'au moulin de Soyons au Béage » (Roger Breysse)

« *Les habitants des Combes montaient à Bondier pour faire moudre le grain. C'était un moment de convivialité. On buvait un coup, on prenait des nouvelles des uns et des autres. Le meunier n'exigeait pas toujours le litre de farine qui lui était dû pour son service* » Jean-Bernard Martin

« *Les clients du moulin réalisaient de petites récoltes. Ils venaient du Chau-meil et même de plus loin. Je les ai vu porter les sacs de grains à dos depuis chez eux. J'en ai vu quelques-uns arriver en vélo avec un énorme sac posé à cheval sur le cadre de la bicyclette* » (Robert Roux).

La farine

J'avais 15 ans quand parfois j'allais aider à sortir les pommes de terre dans le champ d'à côté. Et de temps en temps, il fallait monter au moulin et reverser du grain dans la trémie. (Roger Breysse au Moulin d'Haon). « *Le meunier versait le grain dans la trémie au-dessus. Il y avait deux sorties, une pour la farine et une pour le son qui était donné aux animaux* » (Robert Roux).

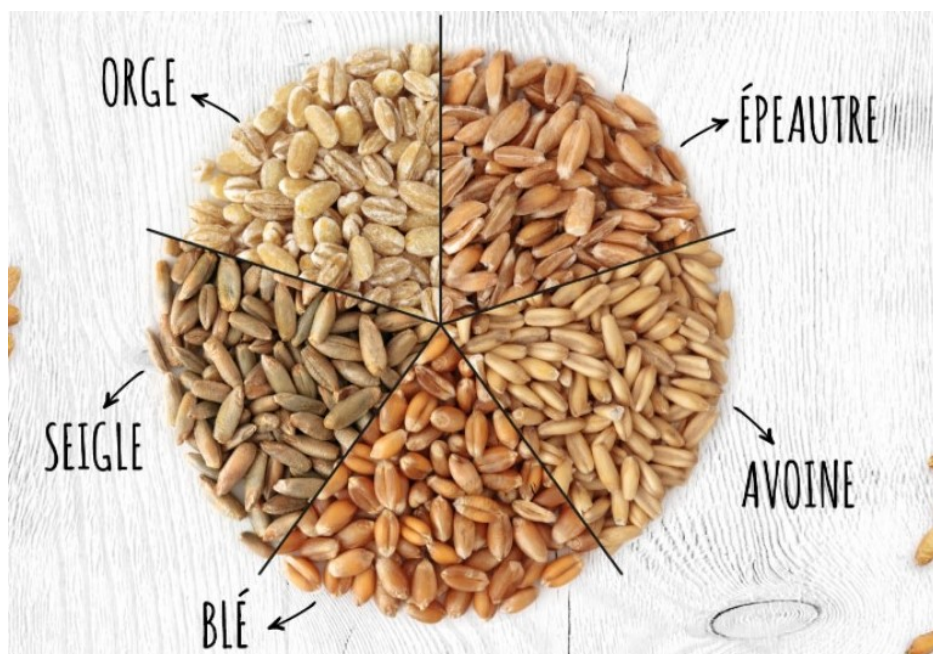
« *Pendant la guerre, avec les restrictions, certains allaient loin, au-delà d'Issanlas se ravitailler en farine, toujours de nuit pour ne pas se faire prendre* » (Roger Breysse).

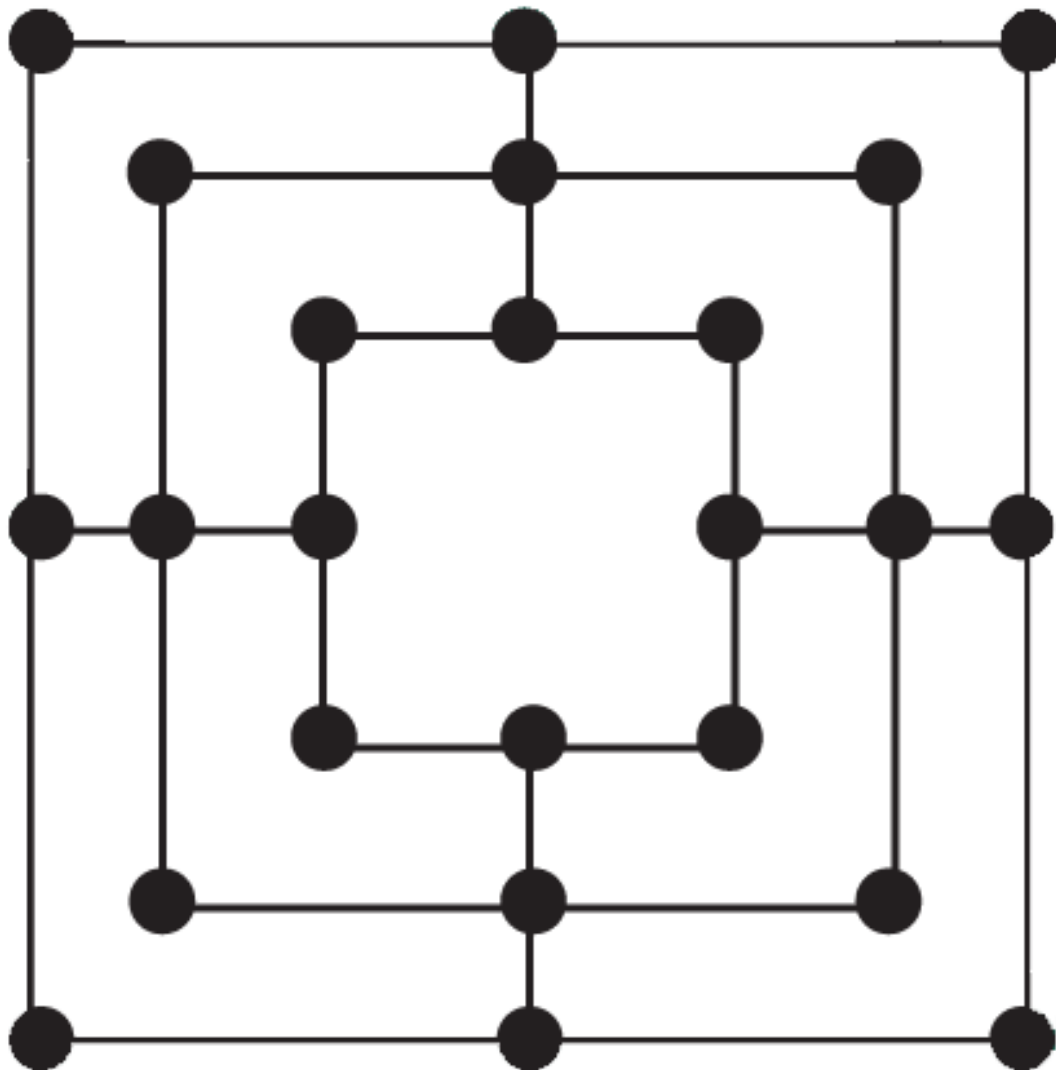
Les moulins de Cros de Géorand dont l'activité a perduré jusque dans les années cinquante, ont sur les dernières années essentiellement répondu à une demande de farine pour engraisser les animaux. « *Nous ne produisons pas des céréales de haute qualité. La farine servait essentiellement à nourrir les cochons. Le meunier se payait en gardant une quantité de farine pour ses bêtes* » (Roger Breysse). « *J'ai vu fonctionner le moulin du Vieux Pont. Je suis arrivé à la Palisse en 1949. Mes parents travaillaient pour la Poste. Mais, ils avaient une vache et un cochon. Nous allions moudre environ 100 kg de seigle pour nourrir le cochon.* » (Fernand Gineys)

La farine a longtemps été un produit local. Le désenclavement de la montagne a permis l'installation de boulangers. « *Avant chaque maison avait son four à pain. Après guerre, les habitudes ont changé. Il y avait un boulanger à Cros de Géorand. Les gens achetaient leur pain.* » (Robert Roux). Et Fernand Gineys se souvient de la boulangerie de La Palisse.

Certains habitants ont fait le choix de pétrir leur pâte, mais la majorité des crouseillous achète son pain à la boulangerie la plus proche.

Cros de Géorand pourra bientôt proposer quelques kilos de farine disponible à l'épicerie et surtout un dépôt de pain grâce à l'ouverture du nouveau commerce.





LE JEU DES MOULINS

C'est l'un des jeux les plus vieux connus. Vous le trouverez au Musée de la Romanité à Nîmes. C'est un jeu de société traditionnel en Europe.

Il s'agit d'un jeu d'astuce qui se joue à deux sur un plateau qui peut-être dessiné facilement, avec 9 pions chacun.

C'est ce que nous vous proposons de réaliser avec toutes les indications ci-dessous !

Nombre de joueurs & matériel :

- 2 joueurs
- A partir de 6 ans
- Durée annoncée, environ 15 mn
- 18 pions (9 et 9, de couleurs ou de formes différentes, pour que chaque joueur puisse reconnaître les siens)
- Un plateau dessiné (exemple ci-dessus) formé de trois carrés imbriqués offrant 24 intersections.

But du jeu :

Bloquer son adversaire ou ne lui laisser que 2 pions.

Règles :

Chaque joueur dispose de 9 pions. On tire au sort qui commence. Au début le plateau est vide.

Première phase : la pose

Dans un premier temps, les joueurs posent à tour de rôle chacun de leurs pions sur un point vide (intersection) du plateau.

Deuxième phase : le mouvement

Lorsqu'il n'y a plus de pion à poser, les joueurs déplacent leurs pions vers une intersection voisine libre en suivant un chemin prévu. L'objectif est de former des « moulins » ou files de 3 pions alignés. Lorsqu'un des joueurs a réussi à réaliser un moulin, il peut capturer un pion de

son choix à l'adversaire, à la condition que ce pion ne fasse pas déjà partie d'un moulin. Une fois sorti du jeu, un pion ne peut plus y rentrer.

On peut ouvrir un moulin en déplaçant un des pions qui le constituent ou le fermer en réintégrant un pion sur sa première position. De cette façon, se constitue un nouveau moulin et le joueur peut retirer à nouveau du jeu un autre pion adverse.

Fin du jeu :

Un joueur gagne la partie dans les deux cas suivants :

- 1) Le gagnant a réalisé 7 prises, ce qui veut dire que son adversaire n'a plus que 2 pions sur le plateau et ne peut donc plus former de moulin
- 2) L'adversaire ne peut plus réaliser aucun mouvement parce que tous ses pions sont bloqués.

La recette du Trianon d'Eva Cavro



INGRÉDIENTS

- 2 œufs
- 60 g de sucre
- 40 g de poudre de noisette
- ½ cuillère à café de levure
- 30 g de beurre fondu
- 100 gr de crêpes dentelles
- 200 g de chocolat praliné
- 40 g de pralin
- 500 g de crème fraîche liquide (30% de matière grasse minimum)
- 300 g de chocolat noir

Pour la décoration :

- 3-4 crêpes dentelles
- Chocolat en poudre non sucré ou des copeaux de chocolat noir

Matériel :

- Un robot pâtissier équipé d'un fouet ou à défaut un fouet électrique
- Un moule à charnière ou un moule métallique extensible
- Du papier sulfurisé

RECETTE

Etape 1 : Préchauffez le four à 180°

Etape 2 : Mélangez les œufs, le sucre, la farine, la poudre de noisettes, la levure et le beurre fondu. Versez le tout dans le moule dans lequel vous aurez préalablement déposé le papier sulfurisé. Faites cuire 10 min à 180°C jusqu'à l'obtention d'un biscuit moelleux et juste doré. Une fois votre biscuit refroidi, retirez le papier cuisson (cette opération ne sera plus possible, sinon dangereuse, une fois le gâteau terminé). Remplacez le gâteau dans le moule afin de poursuivre le montage de votre Trianon.

Etape 3 : Ecrasez les crêpes dentelles.

Etape 4 : Faites fondre le chocolat praliné et ajoutez les crêpes dentelles et le pralin. Versez cette préparation sur votre biscuit et laissez durcir.

Etape 5 : Faites fondre le chocolat noir.

Etape 6 : Fouettez la crème jusqu'à l'obtention d'une chantilly ferme et ajoutez-y le chocolat noir fondu. Versez votre préparation dans le moule puis réservez au frais quelques heures. Une fois le Trianon refroidi, démoulez-le sur un plat de service.

Etape 7 : Avant de servir le gâteau à vos convives, saupoudrez-le de chocolat non sucré ou de copeaux de chocolat ainsi que de quelques miettes de crêpes dentelles. Pour lui donner un peu de volume, n'hésitez pas à déposer deux crêpes dentelles sur le dessus de votre Trianon !



**CE BULLETIN
EST UN PEU
LE VOTRE**

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.

CONCOURS PHOTO 2021



Véronique GERARD

Saison 2021/2022
24 photographes amateurs pour construire l'exposition de la saison. 97 clichés originaux pour illustrer le thème "Noms commençant par la lettre A".

Les photos primées au concours 2021 sont :

1^{ère} Véronique GERARD
Aube

2^{ème} Alban PRADIER
Abri à oiseau

3^{ème} Bernard BOUCHEREAU
Argus bleu

Venez découvrir cette expo-photo chaque samedi matin entre 10h30 et 11h30 à la bibliothèque municipale.

Ces photos sont aussi présentées sur :

<https://>

www.crosdegeorand.fr/photos/concours-photo/concours2021/



Alban PRADIER

Saison 2022/2023
Avis aux chasseurs d'images, le prochain thème du concours : "la faune du plateau ardéchois".

Règlement du concours 2022 sur :

<https://>

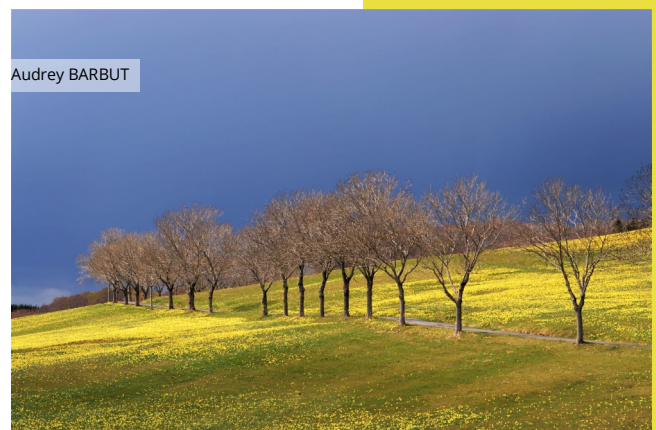
www.crosdegeorand.fr/concours/



Bernard BOUCHEREAU



Cécile PRADIER



Audrey BARBUT